

BILAN 2017

DES ACTIVITÉS DU RAIZO



Par la Dre Claudia Gagné-Fortin et le Dr Hugo Plante, médecins vétérinaires,
de la Direction de la santé animale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est animé et coordonné par des médecins vétérinaires de la Direction de la santé animale. Il a pour objectif de surveiller la santé animale au Québec en vue d'assurer la protection et l'amélioration de la santé du cheptel, de soutenir la santé publique et de préserver l'accès aux marchés. Les bilans détaillés des activités d'épidémiosurveillance des réseaux sectoriels et des différents groupes et secteurs qui en font partie sont publiés dans des bilans propres à chaque espèce animale. Ces bilans comprennent des données de surveillance de diverses sources, dont des données provenant des laboratoires de diagnostic en santé animale du MAPAQ. Toutefois, dans le présent bilan, seules les données issues des signalements de « maladies réglementées » sont présentées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le RAIZO, visitez le site Web www.mapaq.gouv.qc.ca/RAIZO.

Faits saillants

Mise en œuvre du Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ)

Le Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ) s'inscrit dans la continuité du Programme d'amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ) qui soutient le recours aux services vétérinaires par les producteurs agricoles depuis plus de 40 ans. À terme, la transition du programme ASAQ au PISAQ permettra de mieux couvrir l'ensemble des productions animales sur le territoire du Québec, tout en accordant la priorité aux actions qui ont un effet plus structurant sur la santé et le bien-être des animaux, de même que sur la prospérité du secteur bioalimentaire.

La mise en œuvre du PISAQ a débuté à l'automne 2017 par la mise en place de trois projets pilotes de campagnes de sensibilisation dans les secteurs des petits ruminants (septembre), des bovins laitiers (novembre) et des porcs (décembre). Au cours de l'année 2017, des groupes de travail multidisciplinaires composés de représentants du Ministère, des associations vétérinaires, des associations de producteurs, des centres d'expertise et du milieu universitaire ont été formés afin de déterminer le thème et d'élaborer le contenu des campagnes. Celles-ci s'articulent notamment autour de « visites zoosanitaires », à savoir des visites de médecins vétérinaires à la ferme qui permettent un partage de connaissances et un accompagnement du producteur dans l'adoption de bonnes pratiques. Ces visites sont payées en totalité par le MAPAQ. Ces trois campagnes se poursuivent en 2018 et des bilans seront éventuellement publiés sur la page Web du PISAQ : www.mapaq.gouv.qc.ca/PISAQ.

Ajout du Senecavirus A à la liste des maladies déclarables

Le 22 novembre 2017, le Senecavirus A (SVA) a été ajouté à la liste des maladies déclarables désignées par le

Règlement sur la désignation des maladies contagieuses ou parasitaires, des agents infectieux et des syndromes. Dorénavant, les directeurs de laboratoire doivent aviser le Ministère dans les cas de résultats indicateurs de la présence de ce virus. Le SVA affecte principalement les porcs et cause notamment chez les porcs adultes des vésicules sur le groin et aux jonctions muco-cutanées, de même que des boiteries occasionnées par l'érosion de la bande coronaire.

Le SVA tire son importance de la ressemblance des signes cliniques qui le caractérisent avec les signes cliniques des maladies vésiculaires, telles que la fièvre aphteuse, qui sont des maladies à déclaration obligatoire (MADO) auprès du gouvernement fédéral, notamment parce qu'elles sont des maladies exotiques au Canada. La conséquence majeure consiste en la mise en quarantaine des lieux d'élevage ou des abattoirs où sont observés les signes cliniques du SVA, paralysant ainsi les activités dans l'attente de l'exclusion des diagnostics de MADO. Le Ministère a préparé un plan d'action complémentaire de celui de l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) en cas de manifestation du virus dans la province, ce qui ne s'est jamais produit jusqu'à présent. Le virus est toutefois détecté fréquemment aux États-Unis, alors qu'au Canada il a été trouvé dans un abattoir du Manitoba en 2007 et qu'il est présent dans un lieu de rassemblement en Ontario depuis 2015.

Données de surveillance

Surveillance des maladies désignées par règlement

La surveillance des maladies désignées par le Règlement sur la désignation des maladies contagieuses ou parasitaires, des agents infectieux et des syndromes s'est poursuivie en 2017. Rappelons qu'en vertu de ce règlement, entré en vigueur le 30 avril 2015, le MAPAQ est en mesure d'être informé rapidement des suspicions

ou des diagnostics des maladies désignées. Le Règlement contribue ainsi à améliorer la rapidité d'intervention, lorsque cela se révèle nécessaire, pour préserver la condition sanitaire du cheptel et protéger la santé publique. Il permet également de recueillir davantage de données pour effectuer la surveillance de maladies endémiques jugées préoccupantes pour la population.

Bien que des obligations incombent à différents acteurs, ce sont surtout les directeurs de laboratoire de santé animale (extérieurs au Ministère) qui ont dû déclarer au MAPAQ, en 2017, la détection de maladies à notification immédiate mentionnées à l'annexe VII du Règlement sur la santé des animaux de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C.R.C.,_c._296.pdf) ou de l'un ou l'autre des 15 autres agents infectieux ou maladies réglementés spécifiquement

au Québec. Ainsi, un total de 765 signalements, relatifs à 482 soumissions d'échantillons, ont été adressés par les laboratoires. Ils concernaient 13 maladies différentes (tableau 1). Il est important de mentionner qu'aux fins du présent bilan la déclaration d'un résultat positif relatif à un échantillon est considérée comme un signalement. De plus, plusieurs échantillons positifs regroupés dans une même soumission de laboratoire sont considérés comme un seul cas, si bien que plus d'un signalement peut être enregistré pour un seul et même cas. Toutes les données provenant d'autres sources utilisées pour la surveillance (ex. : laboratoires du MAPAQ, signalements ponctuels de médecins vétérinaires praticiens) ne sont pas rapportées ici. Le portrait global de la surveillance de certaines de ces maladies est établi plus en détail dans les bilans propres à chaque espèce ou aux zoonoses, le cas échéant.

Tableau 1

Maladies pour lesquelles au moins un cas positif (échantillon positif) concernant des animaux, leur environnement ou des sous-produits animaux a été signalé au MAPAQ par des laboratoires externes de 2015 à 2017.

Maladie	Nbre de dossiers positifs (Nbre de signalements)		
	2017	2016	2015*
Choléra aviaire (<i>Pasteurella multocida</i>)	1 (1)	0 (0)	0 (0)
Coxiellrose ou fièvre Q (<i>Coxiella burnetii</i>)	3 (4)	4 (4)	6 (6)
Deltacoronavirus porcin**	45 (80)	44 (68)	1 (1)
Virus de la diarrhée épidémique porcine **	40 (82)	64 (95)	15 (15)
Encéphalomyélite équine à herpèsvirus	5 (5)	3 (3)	1 (1)
Influenza équine	5 (5)	0 (0)	0 (0)
Influenza porcine	71 (89)	95 (107)	0 (0)
Laryngotrachéite infectieuse	3 (3)	1 (1)	0 (0)
Leptospirose (<i>Leptospira interrogans</i>)	7 (16)	0 (0)	1 (1)
Mycoplasmosse aviaire	9 (38)	14 (25)	8 (11)
Paratuberculose (<i>Mycobacterium avium subsp. Paratuberculosis</i>)	6 (6)	31 (34)	4 (4)
Salmonellose	281 (429)	210 (405)	74 (77)
Tularémie (<i>Francisella tularensis</i>)	0 (0)	1 (2)	2 (2)
Virus du Nil occidental	6 (6)	0 (0)	1 (1)
Total	482 (765)	467 (744)	113 (119)

* Du 30 avril au 31 décembre 2015.

** Résultats provenant uniquement d'échantillons prélevés dans l'environnement à l'abattoir ou provenant d'ingrédients destinés à l'alimentation animale.

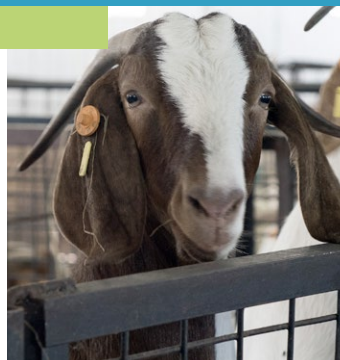
Mentionnons que l'écart existant entre l'année 2015 et les années subséquentes relativement au nombre de signalements par maladie, outre qu'il s'explique par l'entrée en vigueur du Règlement au cours de l'année 2015, peut également être dû à des ajustements quant aux modalités de communication par les laboratoires extérieurs des renseignements requis par le MAPAQ. En effet, des ajustements ont été nécessaires, de la part des laboratoires comme de la part du Ministère, pour mettre en place les procédures et les outils adéquats, ce qui a pu retarder la réception des signalements de certaines maladies.

Au sujet des données pour l'année 2017, les trois cas de coxiellose se rapportent à l'espèce caprine (2) et à l'espèce bovine (1). Pour ce qui est de la paratuberculose, les cinq dossiers reçus concernaient également des bovins (4) et des caprins (1). Quant à la leptospirose, tous les cas détectés avaient trait à des chiens, à l'exception d'un cas chez un cheval. Pour cette maladie, l'augmentation du nombre de cas positifs signalés s'explique par la participation nouvelle en 2017, dans le processus des signalements, d'un laboratoire qui effectue des analyses pour la leptospirose.

En ce qui concerne le deltacoronavirus porcin (DCVP) et le virus de la diarrhée épidémique porcine (DEP), il faut préciser qu'aucun des résultats positifs n'avait de lien direct avec des animaux du Québec. En effet, la DEP est éradiquée des fermes du Québec depuis novembre 2015, alors que le DCVP n'a jamais été détecté dans un lieu d'élevage de la province. Ainsi, les tests positifs pour ces deux virus ont été obtenus, pour une partie, à l'aide d'échantillons prélevés dans l'environnement des abattoirs ou dans des remorques servant au transport des porcs. Ils peuvent donc souvent être directement liés à une livraison de porcs en provenance de l'Ontario, où la maladie sévit actuellement. Quant à l'autre partie des résultats positifs, ils sont associés à des farines de viande animale, qui sont alors exclues des aliments destinés à l'alimentation des porcs. Dans tous les cas, le Ministère vérifie que l'entreprise impliquée agit, en collaboration avec l'EQSP, pour qu'aucun élevage du Québec ne présente de risque de contamination.

Quant à la mycoplasmosse aviaire, *Mycoplasma synoviae* a été rapporté seul dans trois cas et *Mycoplasma gallisepticum* seul dans cinq cas, alors qu'on a trouvé les deux espèces de mycoplasmes coexistantes dans un cas.

Enfin, la grande majorité des salmonelles rapportées (256 sur 281) se rapporte à l'espèce bovine, plus particulièrement à *Salmonella* Dublin (tableau 2). Ce sérotype est



d'un intérêt particulier en raison de son potentiel zoonotique, de sa transmission possible par le lait, de la gravité de la maladie chez l'humain ainsi que de la présence de souches résistantes aux antimicrobiens.

Tableau 2

Salmonelles signalées au MAPAQ par les laboratoires externes en 2016 et en 2017

Sérotype	2017	2016
Aviaire	10	9
Kentucky	5	2
<i>Salmonella</i> spp	5	7
Bovidés	256	190
Cerro	4	0
Dublin	237	171
Heidelberg	1	1
Infantis	2	2
Typhimurium	5	3
<i>Salmonella</i> groupe C1	1	0
<i>Salmonella</i> spp	6	13
Canidés	2	1
<i>Salmonella</i> spp	2	1
Équidés	1	0
<i>Salmonella</i> spp	1	0
Félinés	0	2
<i>Salmonella</i> spp	0	2
Suidés	10	8
Derby	2	0
Hindmarsh	1	0
Typhimurium	2	0
<i>Salmonella</i> spp	5	8
Autres (hérisson)	2	0
<i>Salmonella</i> spp	2	0
Total général		281